Nations Unies S/2002/611



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 3 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 30 avril 2002.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-40987 (F) 050602 050602

Annexe

Rapport mensuel de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 30 avril 2002), un peu plus de 39 200 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient déployés sur le terrain.

2. Au Kosovo, la situation en matière de sécurité est demeurée calme et stable au mois d'avril, si l'on excepte une émeute survenue le 7 avril à Mitrovica, au cours de laquelle 17 policiers de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont été blessés, dont un grièvement. Dans l'ensemble, on a enregistré une augmentation du nombre de manifestations dans toute la province, ainsi que du nombre de passages illégaux à la frontière.

Sécurité

3. Les manifestations publiques portant sur des questions d'ordre politique, social ou économique se sont multipliées : on en a compté 76 au cours du mois d'avril. Hormis l'incident de Mitrovica, la plupart de ces manifestations se sont déroulées de façon pacifique. Des incidents mineurs relevant de la violence interethnique se sont produits dans la province, notamment dans la région de Gnjilane et à Mitrovica. Si le nombre global de crimes graves est demeuré relativement faible, on n'en a pas moins enregistré cinq meurtres au cours de la période considérée.

4. Le 3 avril, à Obilic, une grenade lancée d'un véhicule en marche a atterri dans le jardin de la maison d'un Serbe du Kosovo. Deux incidents analogues se sont produits récemment dans le même secteur. La KFOR et la MINUK ont donc intensifié leurs patrouilles afin de protéger la minorité serbe du Kosovo résidant dans ce secteur.

5. Le 6 avril, à Pristina, une représentante de l'Union européenne a été blessée par un inconnu qui, tentant de lui dérober son sac à main, l'avait poussée dans les escaliers. Victime d'une fracture au bras et de blessures au visage, elle a été évacuée par la KFOR et a reçu des soins médicaux.

6. L'incident qui s'est produit à Mitrovica le 7 avril a commencé lorsqu'une patrouille de police de la MINUK, cherchant à fouiller un véhicule volé, a été attaquée par la foule. Le 8 avril, à la suite d'une nouvelle fouille de véhicule à proximité du pont principal du nord de Mitrovica, une foule de 250 personnes s'est soulevée et a tenté de libérer le conducteur du véhicule. Des pierres, des briques et une grenade ont été lancées sur les policiers de la MINUK, et 17 d'entre eux ont été blessés. La KFOR a assuré la sécurité de zone pour la police de la MINUK. Cette dernière a arrêté quatre Serbes du Kosovo, dont un extrémiste notoire, qui a été hospitalisé à la suite de blessures reçues au cours de son arrestation. Des manifestations de protestation ont eu lieu pendant plusieurs jours – jets d'oeufs et de pierres contre le poste de police de la MINUK et jets de pierres contre les véhicules de la MINUK. Le 27 avril, la KFOR et la MINUK ont commencé de patrouiller ensemble dans le nord de Mitrovica.

7. La KFOR a poursuivi ses opérations de fouille de véhicules dans toute la province afin de décourager la contrebande d'armes et les activités terroristes. Au

total, 216 armes, 334 grenades et mines, et 45 383 cartouches ont été saisies au cours du mois. Quarante-cinq personnes ont été arrêtées pour port d'armes illégal.

8. Au cours de la campagne d'amnistie en échange de la remise d'armes, qui a duré du 15 mars au 15 avril, quelque 459 armes, 7 roquettes et missiles, 670 grenades, 90 mines et 58 771 cartouches ont été récupérés auprès de toutes les communautés ethniques de la province.

9. À la fin du mois d'avril, 10 725 armes avaient été détruites dans le cadre du programme de destruction d'armes. Le nouveau four servant à détruire les armes a été mis en service le 8 avril.

Sécurité des frontières extérieures et des limites intérieures

10. Au cours du mois d'avril, on a enregistré une nette augmentation du nombre de tentatives de passage illégal des frontières avec l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine[1]. Vingt-sept incidents ont été signalés le long de la frontière avec l'Albanie, et sept autres le long de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. Au total, 43 individus ont été arrêtés par la KFOR et remis à la police de la MINUK après saisie d'une quantité importante d'articles de contrebande.

11. Lors d'un incident survenu le 1er avril dans la zone de sécurité terrestre située le long de la frontière administrative avec la Serbie, une patrouille serbe a déclaré avoir essuyé des tirs d'armes automatiques qui provenaient du Kosovo. Malgré les recherches terrestres et aériennes effectuées par la KFOR, les attaquants n'ont pas été retrouvés.

12. Le 17 avril, les forces de la KFOR ont mis fin à un vaste trafic de cigarettes de contrebande dans la région frontalière avec l'Albanie, et ont ensuite remis neuf individus et d'importantes quantités de cigarettes à la police de la MINUK.

13. Le 26 avril, des coups de feu ont été échangés entre des Albanais de souche qui se trouvaient à bord d'un camion entrant au Kosovo et la police des frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans une zone revendiquée par les Albanais du Kosovo. L'incident a fait un mort et deux blessés. La KFOR a contribué à prévenir les passages clandestins de la frontière.

Coopération des parties et respect de leurs obligations

14. Bien que les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie respectent dans l'ensemble leurs obligations aux termes de l'Accord militaire technique, lors d'une inspection de la zone de sécurité aérienne, le 8 avril, la KFOR a découvert du matériel de défense aérienne (35 systèmes, y compris des fusils et des missiles dans deux baraquements). Elle a demandé aux autorités militaires de la République fédérale de Yougoslavie de faire enlever le matériel, en application de l'Accord militaire technique et de la procédure temporaire en place. Le 17 avril, une inspection commune a confirmé que le matériel avait bien été enlevé.

15. La KFOR mène actuellement une enquête sur un autre incident, survenu le 29 avril, au cours duquel une patrouille de la République fédérale de Yougoslavie a

---

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine par son nom constitutionnel.

pénétré sur environ 700 mètres à l'intérieur du Kosovo avant de faire demi-tour et de repasser la frontière administrative.

16. En ce qui concerne le Corps de protection du Kosovo (CPK), la MINUK a approuvé le tableau des effectifs en temps de paix que la KFOR a revu en décembre 2001 et qui sera plus tard transmis officiellement au CPK. Le 30 avril, un nouveau contingent de 374 hommes a été mis en réserve. L'effectif actuel du CPK est de 4 086 hommes.

17. Seize violations des engagements du CPK ont été signalées au cours du mois d'avril, dont huit cas de participation non autorisée à des cérémonies se déroulant en public. Le commandant du CPK a recommandé le renvoi de 16 hommes pour manquement à la discipline et absentéisme. Le 4 avril, les brigades multinationales de la KFOR ont assisté à l'improviste à l'appel du matin partout où le CPK était présent dans la province, et ont pu constater que 28 % des effectifs étaient manquants. Plus des trois quarts des absents étaient apparemment soit en congé ou en arrêt maladie.

18. Au cours de la période examinée, le personnel de la brigade multinationale (est) et 700 hommes du CPK ont procédé à des opérations de recherche et de sauvetage.

19. Le 24 avril, un tremblement de terre d'une amplitude de 5,5 sur l'échelle de Richter a secoué la région de Gnjilane (est du Kosovo), faisant 1 mort, 7 blessés graves et 62 blessés légers, et provoquant des dégâts matériels. Le personnel de la MINUK et plus de 400 hommes du CPK ont pris en main les opérations de secours, et la KFOR a fourni une assistance technique. Une centaine d'hommes du CPK continue de prendre part aux opérations de secours. La KFOR, la MINUK et le Président de la province, M. Rugova, ont tous salué la rapidité et l'efficacité avec lesquelles le CPK était venu en aide d'urgence à tous les groupes ethniques de la province.

Coopération avec les organisations internationales

20. La KFOR continue de fournir quotidiennement, sur demande, une assistance aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales présentes au Kosovo et d'assurer la sécurité des opérations de police de la MINUK.

21. La KFOR et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la police et la justice ont signé un mémorandum d'accord de coopération entre la police de la MINUK, les services de police du Kosovo et l'Unité multinationale spécialisée de la KFOR, afin de mener des opérations conjointes et de coordonner les activités qui présentent un intérêt commun.

22. Dans le cadre des mesures visant à améliorer les liaisons à l'intérieur de la province, la KFOR assure la sécurité à bord des trains qui circulent entre Lesak et Deneral Jankovic.

Réfugiés et personnes déplacées

23. On estime que les personnes déplacées du Kosovo qui se trouvent encore en dehors de la province sont au nombre de 201 241 en Serbie et de 29 658 au Monténégro.

24. Au cours de la période considérée, 80 réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine sont rentrés chez eux; il reste donc encore plus de 10 700 personnes déplacées au Kosovo.

Perspectives

25. Dans la province, la situation en matière de sécurité est dans l'ensemble stable, bien que de nouveaux incidents relativement mineurs dus aux tensions interethniques et aux activités criminelles soient prévisibles.